

[Text]

Mr. Johannsen: I believe the maximum is about \$1.35 a head. I would have to work out what the percentage would be, but it is lower than that in many provinces as well. It is hard for me to anticipate what the level might be once they set up an agency. In some cases for example, in the case of cattle it will be on a per-head or per-unit basis rather than on the basis of a percentage of value.

Senator Olson: Yes.

Mr. Claydon: Mr. Chairman, there are just two other amendments I should deal with. We have covered them in discussion, but I will just read them to you and you will see what I mean.

One amendment would provide that "...a minimum of 5 per cent of producers or 50 per cent of importers contributing to a promotion-research agency may petition the Governor in Council to review the activities of the agency, and the Minister of Agriculture shall then conduct such a review." I guess I have covered that to some extent in terms of the fact that there could be provisions in any particular check-off arrangement for a review as the producers saw fit. As well, the National Farm Product Council has powers of review that they can use, if they are requested to do so, to look into the operations of one of these agencies. Again, it was felt that adding additional requirements here was not necessary.

The final amendment was somewhat similar, in that it said it was an amendment which would provide for mandatory distribution of an agency's audits and annual reports to all persons contributing check-offs to the agencies. Again, it was part of the review and control function in terms of the operations of these agencies.

As I mentioned, it was thought that this might, in fact, end up being a fairly expensive way of achieving a reasonable level of accountability in some cases and that it would be better to leave those kinds of discussions to the producers setting up the agency, remembering that there are those powers of inquiry with the council. As well, there are also requirements in terms of tabling reports with Parliament. Perhaps I could just ask Mr. Johannsen if there were other amendments that we have missed in this process.

The Chairman: The last one you spoke of was Motion No. 9?

Mr. Claydon: Yes. There were nine motions that were presented in the House at report stage.

The Chairman: Senator Spivak had a question.

Senator Spivak: Yes. This is a general question, Mr. Chairman. May I go on to general questions?

[Traduction]

M. Johannsen: Je crois que le maximum est d'environ 1,35 \$ par tête. Il faudrait que je fasse le calcul pour connaître le pourcentage que cela représente. Mais il est plus bas que cela dans plusieurs provinces. Il m'est difficile de prévoir quel pourrait être le taux de déduction une fois qu'ils auront créé un office. Dans certains cas, celui des bovins par exemple, ce sera un montant fixe par tête ou par unité plutôt qu'un pourcentage.

Le sénateur Olson: Oui.

M. Claydon: Monsieur le président, il y a seulement deux autres amendements dont je voudrais parler. Il en a déjà été question lors de la discussion. Je vais simplement les lire et on comprendra ce que je veux dire.

Un de ces amendements prévoit que si au moins 5 p. 100 des producteurs ou 50 p. 100 des importateurs inscrits auprès d'un office de promotion et de recherche en font la demande au gouverneur en conseil, le ministre de l'agriculture exercera un contrôle des activités de l'office en question. Je suppose que j'ai déjà donné mon avis sur cette question, en faisant valoir que tout système de déduction pourrait comporter des modalités de contrôle des offices à la demande des producteurs. Rappelons que le Conseil national des produits agricoles est habilité à jouer ce rôle lorsqu'on lui en fait la demande. Il ne semblait donc pas nécessaire d'ajouter des exigences supplémentaires.

Le dernier amendement revenait à peu près à la même chose, en ce sens qu'il prévoyait la diffusion obligatoire des rapports de vérification comptable et des rapports annuels des offices à toutes les personnes qui leur versent des contributions. Cela devait être une des modalités de contrôle des opérations de ces offices.

Comme je l'ai déjà dit, il semblait que dans certains cas, cela pourrait devenir un moyen assez coûteux d'obtenir un niveau de responsabilité raisonnable et qu'il était préférable de laisser ce genre de discussions aux producteurs mêmes, étant donné que le Conseil a la compétence d'exercer les contrôles voulus et que les offices sont tenus de faire rapport au Parlement. Permettez-moi seulement de demander à Monsieur Johannsen si nous n'aurions pas oublié d'autres motions d'amendement.

Le président: Le dernier était celui de la neuvième motion?

M. Claydon: Oui. Neuf motions ont été présentées à la Chambre à l'étape du rapport.

Le président: Le sénateur Spivak voulait poser une question.

Le sénateur Spivak: Oui. C'est une question d'ordre général, monsieur le président. Puis-je passer aux questions d'ordre général?